

Département
Doubs
Canton
Valentigney
Commune
Mandeure

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/007

Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250819-2025_007-AU



Décision du Maire

Décision du 19 août 2025 Avenant n°2 au contrat de collecte et de valorisation des biodéchets AGRIVALOR ÉNERGIE

Le Maire de la Ville de Mandeure

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92 ;
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal ;
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Le contrat conclu avec AGRIVALOR ÉNERGIE du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024 ;
- L'avenant n°1 en date du 15/02/2024 pour la mise en place d'un conteneur supplémentaire en mairie à compter du 01/03/2024 ;
- La prolongation du contrat par reconduction expresse d'un an, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT

- Que la société AGRIVALOR ÉNERGIE, titulaire du contrat, a présenté une déclaration de sous-traitance (DC4) pour la collecte des biodéchets des « *petits producteurs* » à la société RECYCLE ;
- Le projet d'avenant n°2 au contrat ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'approuver la déclaration de sous-traitance en validant la société RECYCLE, située 2 rue des Flandres à MULHOUSE (68100) en tant que sous-traitant.

Article 2 : D'approuver l'avenant n°2 modifiant le contrat initial.

Article 3 : De signer la déclaration de sous-traitance ainsi que l'avenant n°2.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « *Télérécours citoyens* » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250819-2025_007-AU

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Décision certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :

20 août 2025

Publiée sur le site internet le :

20 août 2025

Avenant au contrat de collecte et de valorisation des biodéchets

Le 13 août 2025,

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250819-2025_007-AU

Entre,

D'une part,

Mairie de Mandeure

34 rue de la Libération

25350 Mandeure

Représentée par Monsieur Hocquet Jean-Pierre en qualité de Maire

Et

D'autre part

AGRIVALOR ÉNERGIE,

1 route de Ruederbach 68560 Hirsingue
Tél. : 03 89 40 50 78. Fax : 03 89 07 16 89
Mail : contact@agrivalor.eu

N° de Siret : 498 552 652 00014

Représentée par Monsieur Adam Noël en qualité de dirigeant.

Conviennt de ce qui suit :

Objet : Optimisation des collectes des bacs à biodéchets afin d'apporter à la collectivité une solution plus écologique et plus économique.

En référence au contrat de collecte des biodéchets signé entre les deux parties en date du 01 décembre 2023, modification de(s) l'article(s) suivant(s) :

Article 4 – Mise en place des conteneurs

AGRIVALOR ENERGIE, titulaire du contrat de collecte et de valorisation des biodéchets des établissements ci-dessous, a mandaté la société Recycle en qualité de partenaire et de sous-traitant pour la collecte des biodéchets des « petits producteurs ».

La société Recycle met à disposition un nombre suffisant de bac de collecte de 22 litres aussi appelés « bioseaux » (détail ci-dessous) permettant la collecte de l'intégralité des volumes de biodéchets produits par les établissements suivants :

- ✓ Centre Culturel polyvalent, rue de Lannes 25350 Mandeure =
3 bioseaux de 22 litres.
- ✓ Crèche la Manduline, 4 rue des Ecoles 25350 Mandeure =
1 bioseau de 22 litres.
- ✓ Ecole élémentaire Les Estelles, rue des Gravières 25350 Mandeure =
2 bioseaux de 22 litres.
- ✓ Ecole primaire de la Fontenotte, rue de la Fontaine 25350 Mandeure =
3 bioseaux de 22 litres.
- ✓ Ateliers municipaux, 16 rue des Fontenis 25350 Mandeure =
1 bioseau de 22 litres.
- ✓ Mairie de Mandeure, 34 avenue de la Libération =
1 bioseau de 22 litres.

Projet dont la collecte sera réalisée par Agrivalor Energie :

- ✓ Salle des fêtes Le Majestic, 87 rue du 17 Novembre 25350 Mandeure =
2 bacs de 120 litres, date de démarrage à définir, collecte sur appel.

Le nombre de bioseaux peut évoluer à la suite de demandes écrites de la part du client en fonction des besoins des établissements.

La facturation est réalisée au réel des bioseaux collectés en moyenne chaque semaine. Agrivalor Energie continuera d'assurer l'ensemble de la facturation, les prestations de collectes réalisées par la société Recycle agissant en qualité de sous-traitant seront intégralement payées par Agrivalor Energie.

A l'issue d'une période de test comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 et sans dénonciation par l'un des signataires, la société Recycle assurera la collecte des bacs à biodéchets de moins de 120 litres jusqu'au terme du contrat initial.

Cet avenant ne modifie en rien les autres articles du contrat initial.

Fait en deux exemplaires à Hirsingue, le 18 août 2025

Mairie de Mandeure

Représentée par

Monsieur Le Maire Jean-Pierre Hocquet

Signatures :

**AGRIVALOR ENERGIE**

Représentée par

Monsieur Adam Noël

P.o Patrice Lauwers

**Centre de Méthanisation
AGRIVALOR ENERGIE SAS**

Route Départementale 106

68150 RIBEAUVILLE

Tél. 03 89 47 26 77



Faire précéder la signature de la mention "bon pour accord"

ID : 025-212503676-20250819-2025_007-AU





MARCHÉS PUBLICS

DC4

DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE²

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

**Mairie de Mandeure
M. le Maire de Mandeure
34 rue de la Libération
25350 Mandeure**

Tél. : 03-81-36-28-80 - Télécopieur : 03-81-36-28-97

Courriel : mairie.mandeure@ville-mandeure.com

Adresse Internet : <https://villemandeure.fr/>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

**Madame Caroline GRAZIANI
Responsable Commande Publique
Tél. : 03-81-36-28-98
Courriel : cgraziani@ville-mandeure.com**

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

**Collecte des bacs à biodéchets par la société Recycle à destination d'Agrivalor Energie
(titulaire du marché) en vue de leur valorisation dans une filière de méthanisation.**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
(sous-traitant présenté après attribution du marché)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Agrivalor Energie

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Site d'exploitation : RD 106 – 68150 Ribeauvillé.

Siège social : 1 route de Ruederbach 68560 Hirsingue.

Adresse électronique : **contact@agrivalor.eu**

Numéros de téléphone et de télécopie : **03 89 07 19 65**

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

498 552 652 00014

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : **SAS (société par actions simplifiée)**

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (*si elle est différente de l'adresse postale*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

RECYCLE

Adresses postale et du siège social (*si elle est différente de l'adresse postale*) :

Adresse de l'établissement d'exploitation: 2 rue des Flandres 68100 Mulhouse

Adresse du siège : 3 rue du bourg 68100 Mulhouse

Adresse électronique : teo@recycle-mulhouse.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : **03 67 76 91 52**

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : **95256011800012**

Forme juridique du sous-traitant (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS (société par actions simplifiée)

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : **Téo VALERO (Président)**

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui ☒ Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui ☐ Non ☐

**F - Nature des prestations sous-traitées***(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)*

Nature des prestations sous-traitées :

- Collecte des biodéchets en bioseau de 22 litres.

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :
.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :**G - Prix des prestations sous-traitées****Montant des prestations sous-traitées :**Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

Modalités de variation des prix :

Envoyé en préfecture le 20/08/2025

Reçu en préfecture le 20/08/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250819-2025_007-AU



Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui

☒ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : **CIC Entreprise Mulhouse**

Numéro de compte : **00020241801**

**Une facturation mensuelle sera établie sur la base des bulletins d'enlèvement avec une échéance de paiement de 30 jours net au titulaire du contrat (Agrivalor Energie).
Les règlements seront effectués par mandat administratif.**

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui

☒ Non

I - Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **4 + 11 mois après une période de test de 4 mois**

A l'issue d'une période de test comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2025 et sans dénonciation par l'un des signataires, la société Recycle assurera la collecte des contenants à biodéchets de moins de 120 litres jusqu'au terme du contrat initial, soit : le 30 novembre 2026.

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement

et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :



(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- OU
- ☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.



2^{ème} hypothèse

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

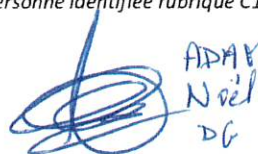
A Mulhouse , le 18/08/2025

A Ribeaumilly , le 18/8/2025

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)



Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)



ADAM
Néel
DG

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

